

La sécurité au travail mal contrôlée

MISE EN GARDE Les procédures de vérification de la sécurité du travail en Suisse sont lacunaires, révèle un audit publié hier par le Contrôle fédéral des finances

ATS

Le Conseil fédéral des finances (CDF) s'est penché sur le travail de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Il constate des manquements dans les procédures et réclame des mesures pour assurer une meilleure efficacité. La CFST est l'organe central de la Confédération suisse chargé de prévenir les accidents et maladies professionnels. Composée de représentants des assureurs (Suva), des partenaires sociaux et des organes d'exécution, elle harmonise les

directives de sécurité, émet des recommandations et veille à leur application uniforme pour protéger la santé des travailleurs.

Conflits d'intérêts

Cet organe de prévention n'est pas en mesure d'assurer qu'il existe suffisamment de contrôles là où les risques sont les plus importants, relève l'audit. Ses contrôles, en outre, se basent sur une analyse de risques et un concept qui ne sont pas adaptés. Le CDF demande que la CFST prenne mieux en compte les données disponibles et effectue davantage de contrôles ciblés.

Plusieurs parties prenantes interrogées ont critiqué les principes de gouvernance choisis par le législateur. Elles relèvent le pouvoir d'influence impor-

tant que détient la Suva: un de ses représentants exerce la présidence de la CFST, quatre de ses membres siègent au sein de la commission et le secrétariat de celle-ci lui est rattaché.

Les différents rôles de la Suva, à savoir assureur, prestataire de conseils rémunérés et organe d'exécution font peser également des risques en matière de conflits d'intérêts. Le CDF avait déjà soulevé ce problème dans un audit en 2015 et émis une recommandation. Celle-ci n'ayant pas été mise en œuvre, le CDF considère que la situation est toujours insatisfaisante. Dans un communiqué, le Département fédéral de l'intérieur (DFI), dont dépend la CFST, indique qu'il accepte les conclusions du rapport. ■